

**POUR INFORMATION**

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme et budget pour 2006-07**Compte du budget ordinaire et Fonds
de roulement au 31 décembre 2007***Table des matières*

	<i>Page</i>
Résultats financiers pour 2006-07	1
Virements entre rubriques du budget	3
Fonds de roulement et compte d'ajustement des recettes	3
Situation des Etats Membres au regard du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution	3

Annexes

I.	Tableau 1. Recettes et dépenses du budget ordinaire pour l'exercice 2006-07.....	5
	Tableau 2. Etat des crédits du budget ordinaire pour la période 2006-07	6
	Tableau 3. Postes de dépenses supplémentaires de 2006-07 approuvés par le Conseil d'administration	7
II.	Fonds de roulement et compte d'ajustement des recettes	8
III.	Tableau 1. Contributions reçues des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation de l'OIT – Etat récapitulatif.....	9
	Tableau 2. Contributions des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT – Etat détaillé	10

Résultats financiers pour 2006-07

1. A sa 93^e session (juin 2005), la Conférence internationale du Travail a approuvé pour l'exercice 2006-07 un budget des dépenses s'élevant à 594 310 000 dollars et un budget des recettes du même montant, ce qui, au taux de change budgétaire de 1,25 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis durant cet exercice, a donné lieu à un budget des recettes de 742 887 500 francs suisses. Ce montant a été porté ultérieurement à 742 979 842 francs suisses à la suite de l'adhésion du Brunéi Darussalam (92 342 francs suisses), le 17 janvier 2007.
2. Selon la méthode de la comptabilité d'exercice et conformément au Règlement financier:
 - a) toutes les contributions payables au cours d'un exercice sont enregistrées comme des recettes pour cet exercice;
 - b) les dépenses imputées sur les crédits budgétaires d'un exercice correspondent aux paiements effectués au titre de biens et de services fournis au cours de l'exercice et aux montants dus pour ces biens et services; et
 - c) l'excédent ou le déficit net des recettes par rapport aux dépenses au cours d'un exercice complet est calculé en déduisant les dépenses budgétaires des recettes budgétaires, une provision étant constituée pour tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions. Cette provision est égale à 100 pour cent des contributions non réglées à la fin de l'exercice.
3. Les recettes budgétaires et les dépenses en francs suisses sont exprimées en dollars des Etats-Unis au taux de change budgétaire approuvé avec le budget. Le montant des recettes et des dépenses budgétaires exprimé en dollars dans le présent document résulte donc de la conversion en dollars des Etats-Unis des recettes et des dépenses en francs suisses au taux de change budgétaire de 2006-07, fixé à 1,25 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis.
4. Le tableau 1 figurant à l'annexe I contient un état récapitulatif des recettes et des dépenses du budget ordinaire pour 2006-07 ¹. Les recettes budgétaires totales pour 2006-07 se sont élevées à 742 979 842 dollars. Les dépenses engagées en 2006-07 au titre de la partie I du budget se sont élevées à 587 253 275 dollars, comme approuvé dans le budget, après absorption de 584 925 dollars sur les 1 013 700 dollars de dépenses supplémentaires approuvées par le Conseil d'administration. Le solde des dépenses supplémentaires, soit 428 775 dollars, n'a pu être absorbé dans la partie I du budget et a donc été imputé sur la partie II, conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration en mars 2006 ² et en novembre 2006 ³. Les dépenses engagées en 2006-07 au titre de la partie IV du budget se sont élevées à 5 985 663 dollars. Le tableau 2 figurant à l'annexe I compare les dépenses de l'exercice 2006-07 par ligne de crédit avec le budget approuvé. Le tableau 3 de l'annexe I présente les postes de dépenses supplémentaires approuvés par le Conseil d'administration. L'excédent des recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice 2006-07, au taux de change budgétaire, s'est donc élevé à 716 160 dollars. Réévalué au

¹ Le montant des recettes et des dépenses pour l'exercice 2006-07 peuvent encore faire l'objet d'une vérification.

² Document GB.295/9/1.

³ Document GB.297/11/1.

taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice (1,14 franc suisse pour 1 dollar), l'excédent des recettes s'élevait à 785 263 dollars.

5. Conformément à l'article 18, paragraphe 1, du Règlement financier, une provision pour retards intervenus dans le versement des contributions a été constituée; elle est égale à 100 pour cent des contributions non réglées au 31 décembre 2007. Le montant total des contributions non acquittées s'élevait à 91 060 254 francs suisses au 31 décembre 2007, alors qu'il était de 174 753 584 francs suisses au 31 décembre 2005; la provision nécessaire au 31 décembre 2007 était inférieure de 83 693 330 francs suisses à celle qu'il a fallu constituer au 31 décembre 2005. De ce fait, l'ajustement net des recettes par rapport aux dépenses s'est traduit par un solde créditeur de 73 415 202 dollars (83 693 330 francs suisses au taux de change du 31 décembre 2007). Les arriérés de contributions perçus en 2006 ont été au premier chef utilisés pour rembourser le montant total des emprunts qui avaient été nécessaires pour couvrir le déficit de recettes de l'exercice 2004-05. Ce remboursement s'est élevé à 47 210 271 francs suisses (41 412 518 dollars au taux de change du 31 décembre 2007). L'excédent net des recettes, après déduction du montant remboursé et de la provision pour les retards de paiement des contributions, était de 32 787 947 dollars.
6. Conformément aux recommandations du Secrétaire général de l'ONU et aux meilleures pratiques d'autres institutions du système des Nations Unies et de la Banque mondiale, les dépenses de l'exercice 2006-07 comprennent un montant de 131 000 dollars pour compenser les émissions de carbone liées aux voyages aériens effectués en 2007 par des fonctionnaires du BIT. Ce montant a été calculé selon une formule type utilisée par l'agence de voyages du BIT. En outre, 11 608 dollars provenant de ressources extrabudgétaires ont servi à compenser les émissions de carbone occasionnées par le Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable, qui s'est tenu du 31 octobre au 2 novembre 2007 à Lisbonne (Portugal).
7. Conformément à la décision de la 91^e session (2003) de la Conférence internationale du Travail⁴, 649 330 francs suisses (569 588 dollars au taux de change du 31 décembre 2007) ont été transférés de l'excédent net des recettes au Fonds de roulement pour rembourser les crédits accordés à l'Afghanistan et à l'Argentine au titre de leurs contributions dues pour 2004. De ce fait, l'excédent définitif des recettes par rapport aux dépenses est tombé à 32 218 359 dollars.
8. Conformément à l'article 18.3 du Règlement financier, l'excédent résultant du recouvrement de contributions en sus du niveau du budget (31 433 096 dollars, soit 35 833 729 francs suisses au taux de change du 31 décembre 2007) sera viré au Compte de programmes spéciaux. Le solde de l'excédent (785 263 dollars, soit 895 200 francs suisses) sera restitué aux Etats Membres⁵.

⁴ *Compte rendu provisoire* n° 17, 91^e session (juin 2003) de la Conférence internationale du Travail.

⁵ Art. 18, paragr. 2, Règlement financier.

Virements entre rubriques du budget

9. Comme les dépenses relatives à chaque rubrique n'ont pas dépassé le montant prévu dans le budget 2006-07, aucun virement entre rubriques n'a été nécessaire.

Fonds de roulement et compte d'ajustement des recettes

10. On trouvera à l'annexe II une analyse des mouvements du Fonds de roulement et du compte d'ajustement des recettes, et notamment la composition des recettes accessoires portées à ce compte.

Situation des Etats Membres au regard du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution

11. On trouvera aux tableaux 1 et 2 de l'annexe III des informations sur la situation concernant des contributions des Etats Membres au 31 décembre 2007. Il ressort du tableau 2 que, à cette date, les arriérés de contributions des pays suivants atteignaient un montant égal ou supérieur à la somme des contributions dues par eux au titre des deux dernières années complètes (2005-06): Antigua-et-Barbuda, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Djibouti, Gambie, Guinée-Bissau, Iles Salomon, Iraq, Kirghizistan, Ouzbékistan, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Tadjikistan, Tchad et Turkménistan. Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation, chacun de ces Etats Membres avait en conséquence perdu son droit de vote.
12. L'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Cambodge, la Géorgie, le Kazakhstan, le Libéria, la République de Moldova, le Paraguay, le Togo et l'Ukraine, qui avaient perdu leur droit de vote, ont été autorisés à participer au vote conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation, en vertu des arrangements financiers approuvés par la Conférence internationale du Travail aux sessions ci-après: 93^e (2005) pour l'Arménie; 95^e (2006) pour l'Azerbaïdjan; 86^e (1998) pour le Bélarus; 82^e (1995) pour le Cambodge; 93^e (2005) pour la Géorgie; 88^e (2000) pour le Kazakhstan; 88^e (2000) pour le Libéria; 93^e (2005) pour la République de Moldova; 92^e (2004) pour le Paraguay; 93^e (2005) pour le Togo; et 88^e (2000) pour l'Ukraine.

Genève, le 4 mars 2008.

Document soumis pour information.

Annexe I

Tableau 1. Recettes et dépenses du budget ordinaire pour l'exercice 2006-07 (non audité)

	Budget		Chiffres effectifs	
	Francs suisses	Dollars E.-U.	Francs suisses	Dollars E.-U.
Recettes				
Contributions fixées pour l'exercice 2006-07 ⁽³⁾	742 887 500 ⁽²⁾	594 310 000	742 979 842 ⁽²⁾	594 383 873
Dépenses				
Partie I. Budget ordinaire		587 253 000		587 253 275
Partie II. Dépenses imprévues		875 000		428 775
Partie IV. Investissements institutionnels et éléments extraordinaires		6 182 000		5 985 663
DEPENSES TOTALES		594 310 000		593 667 713 ⁽⁴⁾
EXCEDENT RESULTANT DE LA SOUS-UTILISATION DU BUDGET APPROUVE, AU TAUX DE CHANGE BUDGETAIRE			895 200	716 160
Réévaluation de l'excédent budgétaire				69 103 ⁽⁵⁾
EXCEDENT RESULTANT DE LA SOUS-UTILISATION DU BUDGET APPROUVE, AU TAUX DE CHANGE DE L'ONU A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			895 200	785 263
Diminution de la provision pour retards intervenus dans le versement des contributions			83 693 330	73 415 202 ⁽³⁾
Remboursement du déficit de 2004-05			(47 210 271)	(41 412 518) ⁽⁶⁾
Remboursement des crédits accordés à l'Argentine et à l'Afghanistan au titre de leurs contributions de 2004			(649 330)	(569 588) ⁽⁷⁾
EXCEDENT RESULTANT DU RECOUVREMENT DE CONTRIBUTIONS EN SUS DU BUDGET APPROUVE			35 833 729	31 433 096
EXCEDENT NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES			36 728 929	32 218 359
SOLDE EN DEBUT D'EXERCICE			-	-
SOLDE EN FIN D'EXERCICE			36 728 929	32 218 359

(1) Les chiffres correspondant aux recettes et aux dépenses exprimées en dollars des Etats-Unis résultent de la conversion en dollars des Etats-Unis des recettes et dépenses calculées en francs suisses au taux de change budgétaire (2006-07: 1,25 franc suisse pour un dollar; et 2004-05: 1,34 franc suisse pour un dollar).

(2) Tel qu'adopté par la 93^e session de la Conférence internationale du Travail.
Montant ajusté après l'adoption du budget pour tenir compte de l'adhésion du Brunéi Darussalam à l'Organisation, le 17 janvier 2007.

742 887 500
<u>92 342</u>
742 979 842

(3) Avec l'introduction de la méthode de comptabilité d'exercice, toutes les contributions payables au cours d'un exercice sont enregistrées comme des recettes au cours de cet exercice (article 10, paragraphe 5), et l'excédent ou le déficit des recettes par rapport aux dépenses dans un exercice complet est calculé en déduisant les dépenses budgétaires des recettes budgétaires, une provision étant constituée pour tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions. Cette provision est égale à 100 pour cent des contributions non réglées à la fin de l'exercice (article 18, paragraphe 1). Les contributions en suspens au 31 décembre 2007 s'élevaient à 91 060 254 francs suisses alors qu'au 31 décembre 2005 ce montant était de 174 753 584 francs suisses. La provision pour retards intervenus dans le versement des contributions a donc été diminuée de 83 693 330 francs suisses ou 73 415 202 dollars au taux de change de décembre 2007. L'état récapitulatif des contributions figure dans la liste 1.2.1.

(4) Le détail des dépenses est donné au tableau 2 de l'annexe I.

(5) Réévaluation de l'excédent des recettes par rapport aux dépenses, du taux de change budgétaire au taux de change des Nations Unies au 31 décembre 2007.
Taux de change appliqué (franc suisse par rapport au dollar).

A. Taux de change budgétaire	1,25
B. Taux de change de l'ONU au 31 décembre	1,14
Excédent des recettes par rapport aux dépenses:	
C. En milliers de dollars des Etats-Unis	716 160
D. En milliers de francs suisses au taux de change budgétaire (CxA)	895 200
E. En milliers de dollars des Etats-Unis au taux de change de l'ONU	785 263
F. Réévaluation de l'excédent en milliers de dollars des Etats-Unis (E-C)	69 103

(6) Résulte de la conversion en dollars des Etats-Unis de 47 210 271 francs suisses au taux de change des Nations Unies à la clôture de l'exercice.

(7) Conformément à la résolution de la CIT (9^e session, juin 2003) concernant les barèmes des contributions au budget pour 2004.

Tableau 2. Etat des crédits du budget ordinaire pour la période 2006-07
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Intitulé		Crédits (1)	Dépenses
Partie I.	Budget ordinaire		
A.	Organes directeurs	67 268	65 437
B.	Objectifs stratégiques	440 269	438 340
C.	Services de management	53 061	52 772
D.	Autres provisions budgétaires	31 708	30 704
	Ajustement pour mouvements de personnel	-5 053	-
	Total Partie I	587 253	587 253
Partie II.	Dépenses imprévues		
	Dépenses imprévues	875	429
Partie III.	Fonds de roulement		
	Fonds de roulement	-	-
Partie IV.	Investissements institutionnels et éléments extraordinaires		
	Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	6 182	5 986
	Total Parties I-IV	594 310	593 668
	Total 2004-05	529 590	529 076

(1) Afin d'améliorer la comparabilité des dépenses engagées en 2006-07, les crédits ont été ajustés pour tenir compte du transfert de certaines activités liées à IRIS des objectifs stratégiques aux services de management.

Tableau 3. Postes de dépenses supplémentaires de 2006-07 approuvés par le Conseil d'administration

Session du Conseil d'administration	Description du poste	Montant en dollars E.-U.
294 ^e (novembre 2005) (GB.294/PFA/18/2)	Augmentation des honoraires des juges du Tribunal administratif	24 000 ⁽¹⁾
295 ^e (mars 2006) (GB.295/PFA/15/3)	Bureau de liaison de l'OIT à Yangon	436 000 ⁽²⁾
297 ^e (novembre 2006) (GB.297/PFA/6)	Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	205 000 ⁽³⁾
298 ^e (mars 2007) (GB.298/PFA/6 (Rev.))	Réexamen de la structure extérieure de l'OIT	230 000 ⁽²⁾
298 ^e (mars 2007) (GB.298/PFA/14/2)	Réunion d'experts sur les statistiques du travail	118 700 ⁽²⁾
	Total	1 013 700

⁽¹⁾ Ces dépenses seront financées par des économies réalisées dans la Partie I du budget. ⁽²⁾ Ces dépenses seront financées en premier lieu par des économies réalisées dans la Partie I du budget. A défaut, elles seront financées par prélèvement sur la Partie II. ⁽³⁾ Ces dépenses seront financées en premier lieu par une mobilisation de fonds extrabudgétaires supplémentaires ou, à défaut, par des économies sur la Partie I du budget ou, à défaut, par prélèvement sur la Partie II.

Annexe II

Fonds de roulement et compte d'ajustement des recettes (en francs suisses) (non audité)

	Fonds de roulement	Compte d'ajustement des recettes
Solde au 1^{er} janvier 2006		28 224 099
Remboursement du déficit de 2004-05 ⁽¹⁾	34 350 670	12 859 601
Remboursement des crédits pour les contributions de 2004 dues par l'Afghanistan et l'Argentine ⁽²⁾	649 330	
Intérêts:		
sur le Fonds de roulement	1 431 818	
sur l'excédent temporaire de trésorerie (période biennale en cours)	1 279 466	
Autres intérêts	<u>2 034 060</u>	<u>4 745 344</u>
Gains (pertes) nets de change		5 142 454
Autres recettes accessoires		2 301 899
Solde au 31 décembre 2007	<u>35 000 000</u>	<u>53 273 397</u>

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2005, conformément à l'article 21, paragraphe 1 a), du Règlement financier, le déficit, d'un montant de 47 210 271 francs suisses a été couvert par le Fonds de roulement (34 350 670 francs suisses) et des emprunts internes (12 859 601 francs suisses). Conformément à l'article 21, paragraphe 2 a), du Règlement financier, des arriérés de contributions reçus en 2006 ont été utilisés pour rembourser le Fonds de roulement et le compte d'ajustement des recettes.

⁽²⁾ A sa 91^e session (juin 2003), la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail a décidé, en dérogation au chapitre V du Règlement financier, de prélever sur le Fonds de roulement une somme équivalant à 0,008 pour cent de la moitié du budget des recettes pour la période biennale 2004-05 (28 386 francs suisses) pour financer la contribution due par l'Afghanistan pour 2004, et une somme équivalant à 0,175 pour cent de la moitié du budget des recettes pour la période biennale 2004-05 (620 944 francs suisses) pour financer la contribution due par l'Argentine pour 2004 et de rembourser ces sommes au Fonds de roulement à l'aide de l'excédent des recettes sur les dépenses, tel que défini à l'article 18.1 du Règlement financier.

Annexe III

Tableau 1. Contributions reçues des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation de l'OIT – Etat récapitulatif (francs suisses)

Détails	Solde dû au 1.1.06 (1)	Contributions fixées pour 2006-07	Total des Montants dus	Montants reçus ou crédits (2)			Solde dû au 31.12.07
				2006	2007	Total	
A. Contributions fixées pour l'exercice 2006-07:							
2006 - Dans le cadre du budget		371 443 750	371 443 750	270 377 122	98 489 491	368 866 613	2 577 137
2007 - Dans le cadre du budget (3)		371 536 092	371 536 092		322 763 023	322 763 023	48 773 069
Total des contributions fixées pour l'exercice 2006-07		742 979 842	742 979 842	270 377 122	421 252 514	691 629 636	51 350 206
B. Contributions dues par les Etats Membres au titre d'exercices antérieurs	168 113 405		168 113 405	117 010 647	18 008 399	135 019 046	33 094 359
C. Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	6 640 179		6 640 179	24 490	-	24 490	6 615 689
Total des contributions fixées et des montants dus au titre d'exercices antérieurs	174 753 584		174 753 584	117 035 137	18 008 399	135 043 536	39 710 048
Total pour 2006-2007	174 753 584	742 979 842	917 733 426	387 412 259	439 260 913	826 673 172	91 060 254
Total pour 2004-2005	126 651 615	768 253 157	894 904 772	400 495 680	352 598 569	753 094 249	141 810 523

Solde dû en dollars des E.-U. au taux de change mensuel fixé pour décembre 2007 pour les opérations de l'ONU (1,14 francs suisses pour 1 dollar des E.-U.).

79 877 416

(1) Ne comprend pas les contributions fixées pour 2006.

(2) Comprend les montants portés au crédit des Etats Membres au titre:

	2006	2007
Du système d'incitation au prompt versement des contributions respectivement pour 2004 et 2005	42 959	2 377 001
Des excédents de trésorerie accumulés au cours des exercices précédents	336 152	-
De la moitié de la prime nette accumulée au cours des exercices précédents	376 590	1 051 497
Total des montants crédités	755 701	3 428 498

(3) Y compris la contribution du Brunéi Darussalam pour 2007 (92 342 francs suisses) mise en recouvrement après l'adoption du budget.

Etats	Contributions fixées pour 2006-2007										Contributions fixées pour les exercices antérieurs					
	2006					2007					solde dû au 31.12.07	Montant reçu en 2006	en 2007	solde dû au 31.12.07	Année civile de contribution	Total dû au 31.12.07
	Contributions fixées		montant reçu ou crédité		%		Contributions fixées		Montant reçu ou crédité							
Nicaragua	0.001	3 714	3 714	-	0.001	3 714	3 702	12	-	-	-	-	-	2007	12	
Niger	0.001	3 714	3 714	-	0.001	3 714	3 643	71	263	-	-	-	-	2007	71	
Nigéria	0.042	156 007	156 007	1 138	0.042	156 007	156 007	-	-	-	-	-	-	-	-	
Norvège	0.680	2 525 818	2 525 818	-	0.680	2 525 818	2 525 818	-	-	-	-	-	-	-	-	
Nouvelle-Zélande	0.221	820 891	820 891	-	0.221	820 891	820 891	-	-	-	-	-	-	-	-	
Oman	0.070	260 011	260 011	-	0.070	260 011	260 011	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ouganda	0.006	22 287	22 287	-	0.006	22 287	22 287	44 574	-	-	-	-	-	2005-07	59 706	
Ouzbékistan (2)	0.014	52 002	52 002	-	0.014	52 002	52 002	104 004	-	-	-	-	-	1996-2007	1 487 855	
Pakistan	0.055	204 294	204 294	14 572	0.055	204 294	173 616	30 678	-	-	-	-	-	2007	30 678	
Panama	0.019	70 574	70 574	811	0.019	70 574	70 574	-	-	-	-	-	-	-	-	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.003	11 143	11 143	11 143	0.003	11 143	11 143	-	-	-	-	-	-	-	-	
Paraguay (1)	0.012	44 573	44 573	11 143	0.012	44 573	44 573	-	-	-	-	-	-	-	-	
Pays-Bas	1.691	6 281 114	6 281 114	-	1.691	6 281 114	6 281 114	-	-	-	-	-	-	1978-2003	726 284	
Pérou	0.092	341 728	341 728	297 084	0.092	341 728	36 906	304 822	-	-	-	-	-	2007	304 822	
Philippines	0.095	352 872	352 872	352 872	0.095	352 872	154 605	198 267	-	-	-	-	-	2007	198 267	
Pologne	0.461	1 712 356	1 712 356	-	0.461	1 712 356	1 712 356	-	-	-	-	-	-	-	-	
Portugal	0.470	1 745 786	1 745 786	-	0.470	1 745 786	1 745 786	-	-	-	-	-	-	-	-	
Qatar	0.064	237 724	237 724	-	0.064	237 724	237 724	-	-	-	-	-	-	-	-	
République arabe syrienne	0.038	141 149	141 149	437	0.038	141 149	135 827	5 322	-	-	-	-	-	2007	5 322	
République centrafricaine (2)	0.001	3 714	3 714	-	0.001	3 714	3 714	7 428	-	-	-	-	-	1995-2004-2004-07	130 380	
République démocratique du Congo	0.003	11 143	11 143	-	0.003	11 143	-	22 197	-	-	-	-	-	2005-07	30 601	
République démocratique du Congo	0.001	89	89	-	0.001	89	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
République dominicaine	0.035	130 006	130 006	129 741	0.035	130 006	130 006	-	-	-	-	-	-	-	-	
République tchèque	0.010	37 145	37 145	29	0.010	37 145	37 145	74 261	-	-	-	-	-	2005-07	87 329	
Roumanie	0.060	222 866	222 866	-	0.060	222 866	222 866	-	-	-	-	-	-	-	-	
Royaume-Uni	6.133	22 780 645	22 780 645	1 033 418	6.133	22 780 645	22 780 645	-	-	-	-	-	-	-	-	
Russie, Fédération de	1.101	4 089 596	4 089 596	31	1.101	4 089 596	4 089 596	41	-	-	-	-	-	2007	41	
Rwanda	0.001	3 714	3 714	-	0.001	3 714	3 714	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sainte-Lucie	0.002	7 429	7 429	7 429	0.002	7 429	7 372	57	-	-	-	-	-	2007	57	
Saint-Kitts-et-Nevis	0.001	3 714	3 714	-	0.001	3 714	3 714	-	-	-	-	-	-	-	-	
Saint-Martin	0.003	11 143	11 143	-	0.003	11 143	11 143	-	-	-	-	-	-	-	-	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0.001	3 714	3 714	3 710	0.001	3 714	3 714	3 698	-	-	-	-	-	2007	3 698	
Samoa	0.001	3 714	3 714	2 916	0.001	3 714	3 714	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sao Tomé-et-Principe (2)	0.001	3 714	3 714	-	0.001	3 714	3 714	-	-	-	-	-	-	1992-2007	236 645	
Sénégal	0.005	18 572	18 572	18 572	0.005	18 572	18 572	65 120	-	-	-	-	-	2006-07	65 120	
Serbie	0.018	68 834	68 834	-	0.018	68 834	1 740	856	-	-	-	-	-	2007	856	
Seychelles	0.002	7 429	7 429	7 093	0.002	7 429	6 573	7 428	-	-	-	-	-	1995-2007	407 977	
Sierra Leone (2)	0.001	3 714	3 714	-	0.001	3 714	3 714	-	-	-	-	-	-	-	-	
Singapour	0.388	1 441 202	1 441 202	-	0.388	1 441 202	1 441 202	-	-	-	-	-	-	-	-	
Slovaquie	0.051	189 437	189 437	-	0.051	189 437	189 437	-	-	-	-	-	-	-	-	
Slovenie	0.082	304 584	304 584	-	0.082	304 584	304 584	-	-	-	-	-	-	-	-	
Somalie (2)	0.001	3 714	3 714	-	0.001	3 714	3 714	-	-	-	-	-	-	-	-	
Soudan	0.008	29 586	29 586	-	0.008	29 586	29 586	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sri Lanka	0.017	63 146	63 146	-	0.017	63 146	63 146	-	-	-	-	-	-	-	-	
Suède	0.959	3 710 723	3 710 723	-	0.959	3 710 723	3 710 723	-	-	-	-	-	-	-	-	
Suisse	1.198	4 449 896	4 449 896	-	1.198	4 449 896	4 449 896	-	-	-	-	-	-	-	-	
Suriname	0.001	3 714	3 714	-	0.001	3 714	3 714	-	-	-	-	-	-	-	-	
Swaziland	0.002	7 429	7 429	-	0.002	7 429	7 429	-	-	-	-	-	-	-	-	
Tadjikistan (2)	0.001	3 714	3 714	-	0.001	3 714	3 714	-	-	-	-	-	-	-	-	
Tanzanie, République-Unie de	0.006	22 287	22 287	1 508	0.006	22 287	20 779	7 428	-	-	-	-	-	1994-2007	569 652	
Tchad (2)	0.001	3 714	3 714	-	0.001	3 714	3 714	1 508	-	-	-	-	-	2007	1 508	
Thaïlande	0.209	776 318	776 318	-	0.209	776 318	776 318	7 428	-	-	-	-	-	2004-07	12 765	
Timor-Leste	0.001	3 714	3 714	3 714	0.001	3 714	3 714	-	-	-	-	-	-	-	-	
Togo (1)	0.001	3 714	3 714	-	0.001	3 714	3 714	3 714	-	-	-	-	-	1994-2004-2007	164 361	
Trinité-et-Tobago	0.022	81 718	81 718	-	0.022	81 718	81 718	-	-	-	-	-	-	-	-	
Tunisie	0.032	118 862	118 862	15 406	0.032	118 862	118 862	-	-	-	-	-	-	-	-	
Turkmenistan (2)	0.005	18 572	18 572	-	0.005	18 572	18 572	37 144	-	-	-	-	-	1995-2007	925 908	

Etats	Contributions fixées pour 2006-2007						Contributions fixées pour les exercices antérieurs						
	2006			2007			solde dû au 31.12.07	Montant reçu ou crédité en 2007	solde dû au 01.01.06	Montant reçu en 2006	solde dû au 31.12.07	Année civile de contribution	Total dû au 31.12.07
	Contributions fixées %	Montant	en 2006	Contributions fixées %	Montant	en 2007							
Turquie	0,372	1 381 771	-	0,372	1 381 771	-	1 381 771	-	-	-	-	-	-
Ukraine (1)	0,039	144 863	-	0,039	144 863	-	144 863	4 747 081	527 454	3 692 173	1998-99	3 692 173	
Uruguay	0,048	178 293	178 293	0,048	178 293	-	178 293	746 313	575 997	-	-	-	
Vanuatu	0,001	3 714	-	0,001	3 714	-	-	7 123	6 791	332	2005-07	7 760	
Venezuela, Rép. Bolivarienne du	0,171	635 169	608 535	0,171	635 169	-	635 169	611 789	8 505	603 284	-	-	
Viet Nam	0,021	78 003	-	0,021	78 003	-	78 003	-	-	-	-	-	
Yémen	0,006	22 287	1 386	0,006	22 287	-	20 901	1 386	1 386	-	2007	1 386	
Zambie	0,002	7 429	2 473	0,002	7 429	-	7 429	6 458	6 458	-	-	-	
Zimbabwe	0,007	26 001	-	0,007	26 001	-	-	24 838	24 838	-	-	-	
TOTAL: Etats Membres	100,000	3 714 437,50	2 703 777,122	100,026 (3)	3 715 536,092	-	51 350,206	168 113,405	117 010,647	18 008,389	-	35 084,359	84 444,565
Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT													
Ex. Rép. de Yougoslavie (4)	-	-	-	-	-	-	-	6 370 623	-	6 370 623	1989-01	6 370 623	
Paraguay (1)	-	-	-	-	-	-	-	245 066	-	245 066	1937	245 066	
Viet Nam	-	-	-	-	-	-	-	24 490	24 490	-	-	-	
TOTAL - Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	-	-	-	-	-	-	-	6 640 179	24 490	6 615 889	-	6 615 889	
TOTAL	100,000	3 714 437,50	2 703 777,122	100,026 (3)	3 715 536,092	-	51 350,206	174 753,584	117 035,137	18 008,389	-	39 710 048	91 060 254

(1) Arrangements financiers

Les Etats énumérés ci-après ont conclu des arrangements financiers pour le règlement de leurs arriérés de contributions.

Session de la Conférence à laquelle l'arrangement financier a été approuvé

Etat Membre	Session de la Conférence à laquelle l'arrangement financier a été approuvé
Arménie	89e (2005)
Azerbaïdjan	95e (2006)
Belarus	86e (1998)
Belarus	86e (1998)
Cambodge	82e (1995)
Georgie	95e (2005)
Kazakhstan	88e (2000)
Libéria	88e (2000)
Moldova, République de	83e (2005)
Paraguay	92e (2004)
Togo	89e (2005)
Ukraine	88e (2000)

(2) Etats Membres soumis aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution

Les arriérés de contribution de ces Etats Membres atteignent un montant égal ou supérieur à la somme des contributions dues au titre des deux années entières écoulées (2005-06). Chacun de ces Etats Membres a donc perdu le droit de vote, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation.

(3) Y compris la contribution de Brunéi Darussalam pour 2007 (92 342 francs suisses) mise en recouvrement après l'adoption du budget.

Statut de la Yougoslavie

(4) L'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie a été rayée de la liste des Etats Membres le 24 novembre 2000.